



### **Définition et présentation du désherbage en médiathèque :**

« désherbage » = action périodique qui consiste à retirer certains documents parce qu'ils empêchent la bonne utilisation par le public.

Le désherbage en France s'est généralisé et formalisé en France dans les années 1980. L'accroissement des collections, l'inflation éditoriale, la saturation des espaces, le libre accès, l'explosion de la demande ont conduit à réfléchir aux moyens de renouveler les collections et d'éliminer de façon raisonnée. Les médiathèques de lecture publique ne sont pas des médiathèques de conservations patrimoniales et n'ont donc pas vocation à conserver des ouvrages. Le désherbage est nécessaire pour gérer un fonds de la sélection des documents jusqu'à leur sortie des rayonnages.

### **Les objectifs**

Les objectifs sont multiples

- élaguer de la collection les documents qui n'ont plus leur place.
- aérer les rayonnages.
- améliorer la qualité de l'information proposée.
- actualiser les collections.
- évaluer la cohérence et la pérennité d'une collection.
- permet de veiller à la qualité d'un fonds plus qu'à sa quantité.

### **Les critères d'élimination des documents**

- L'état matériel des documents (abîmés, non réparables, déchirés, annotés, jaunis, tâchés...)
- La redondance avec d'autres documents déjà disponibles à la bibliothèque.
- La fraîcheur de l'information pour éviter l'obsolescence.
- La qualité intrinsèque du document.
- L'usage fait par le public.

### **Les opérations pratiques :**

- apposition d'une marque de sortie sur les exemplaires abîmés (estampillés « annulé »).
- annulation des documents sur les fichiers et on procédera à l'établissement d'une liste des ouvrages ayant fait l'objet d'une désaffectation de fait votée par l'assemblée délibérante.